

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Urethan Spray

UFI:

VEF2-PCFG-F005-MHRM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Vernis protecteur isolant en spray pour protection contre l'attaque chimique.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 2; H411

Carc. 1B; H350

Skin Irrit. 2; H315

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

SGH02 SGH07 SGH08 SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)
2-butanone-oxime

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

UFI:

VEF2-PCFG-F005-MHRM

Éléments d'étiquetage additionnels

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver hors de la portée des enfants.
"Réservé aux utilisateurs professionnels"

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances suivantes avec des additifs inoffensifs:

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires
----	------------------------------	-----------------------------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	butane			
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 -	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas; H280	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	propane			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 -	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			
	64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	64742-95-6 918-668-5 - 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)			
	- 919-446-0 - 01-2119458049-33	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
6	2-butanone-oxime			
	96-29-7 202-496-6 616-014-00-0 -	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 Carc. 1B; H350 STOT SE 1; H370 STOT RE 2; H373	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
2	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
5	H372 -; système nerveux central; -
6	H370 -; voies respiratoires supérieures; - H373

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

orale; sang; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
5			13,2 mg/l
6	100 mg/kg de poids corporel	1100 mg/kg de poids corporel	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction
Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent former un mélange hautement inflammable avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Risque d'explosion; Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre lelong du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériauidentique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	n-Butane		
	VLE (8h)	1900	800 ppm
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)		919-446-0
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Hydrocarbures en C6—C12 (ensemble des) (5)		
	VLE (courte durée)	1500	mg/m ³
	VLE (8h)	1000 (6)	mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Remarque/s	(14)
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	
Hydrocarbures benzéniques en C9—C12 (5)	
VLE (8h)	150 mg/m ³
Remarque/s	(14)

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	150	mg/m ³
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)			- 919-446-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	44	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	330	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m ³
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)			- 919-446-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	71	mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe. Recommandation: anti-gaz AX, couleur d'identification brun

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
Aérosol	
incolore	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	-0,5 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	< 0 °C
Température d'inflammation	
Valeur	300 °C
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Valeur	1,2 % en vol
Limites supérieure d'explosion	
Valeur	9,4 % en vol
Pression de vapeur	
Valeur	2100 hPa
Température de référence	20 °C
Valeur	4900 hPa
Température de référence	50 °C
Densité de vapeur relative	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	0,79	g/cm ³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	insoluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Donnée non disponible.

Viscosité
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Urethan Spray
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50		16750	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
DL50	>	15000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
4	2-butanone-oxime	96-29-7	202-496-6
ETA		100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
DL50	env.	3400	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
4	2-butanone-oxime	96-29-7	202-496-6
ETA		1100	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

CL50		259,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
----------	---------------------------------------	-------------------	------------------

CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
----------	--	----------	------------------

CL50	>	13,1	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
----------	--	----------	------------------

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9

Durée d'exposition		72	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
----------	---------------------------------------	-------------------	------------------

Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
----------	--	----------	------------------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
---	---	------------	-----------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	souris
Méthode	OCDE 429
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
---	--------------------------------	------------	-----------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
---	---	---	-----------

Voie d'exposition	Peau
-------------------	------

Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
---	---	------------	-----------

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
---	--------------------------------	------------	-----------

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
---	---	---	-----------

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
---	---	------------	-----------

Voie d'exposition	par inhalation
-------------------	----------------

NOAEC	9000	ppm
Durée d'exposition	13	semaines

Type d'examen	Etude sur 2 générations
Espèces	rat
Méthode	OECD 416
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
---	--------------------------------	------------	-----------

Source	ECHA
--------	------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9018	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces		souris	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.	

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
LL50	10	- 30	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
LE50	10	- 22	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
NOEC		0,097	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
LE50		4,1	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50		>	99 mg/l
Durée d'exposition			10 min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
EL50		43,98	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25 %)	-	919-446-0
Valeur		74,7	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sol.

12.8 Autres informations

Autres informations
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux).
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins à la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray

Code produit: L17

Version actuelle: 8.0.0, établi le: 01.11.2021

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 04.03.2021

Région: FR

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
 D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
 D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX
 Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3
 le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-butanone-oxime	96-29-7	202-496-6	28

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
 Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P3a
 Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Autres prescriptions
 Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
 Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
 Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
 Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
 Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
 Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

- | | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Urethan Spray**Code produit:** L17**Version actuelle:** 8.0.0, établi le: 01.11.2021**Version remplacée:** 7.2.0, établi le: 04.03.2021**Région:** FR

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

- C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- U Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 616909